



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 MARS 2026

CONVOCATION

Date : 13/02/2026

Envoi le : 24/02/2026

Publication le : 24/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 18

Absents : 10

Pouvoirs : 07

Votants : 25

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,
Messieurs, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET,
Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame Lyn FAIPOUX,
Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_05-DE



DEL N°03/03/2026-05 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2025.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction comptable M57,

VU les résultats du Compte Administratif 2025 faisant ressortir :

A - un excédent de fonctionnement de	978 230.93 €
B - un déficit d'investissement de	635 782.68 €
C - un excédent au niveau des restes à réaliser de	6 048.83 €

Soit un besoin de financement d'investissement (B - C) de 629 733.85 €

VU l'avis favorable de la commission de finances en date du 25 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix POUR et 5 voix CONTRE :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 de la façon suivante :

➤ **629 733.85 € à l'article 1068 section d'investissement recettes « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le déficit d'investissement 2025 restes à réaliser compris.**

➤ **348 497.08 € à l'article 002 section de fonctionnement recettes « Excédent de fonctionnement reporté N-1 ».**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **16 MARS 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **16 MARS 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_05-DE

